

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROCBARON

Séance du 21 avril 2014

Nombre de Membres :

En exercice 27

Présents 25

Votants 27

Date de la convocation : 15 avril 2014

Date de publication du Compte rendu : 28 avril 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE ET LE VINGT ET UN AVRIL à VINGT HEURES TROIS.

Le Conseil Municipal de ROCBARON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Claude **FELIX**, Maire.

Etaient Présents : LAUMAILLER Jean Luc, CHIQUERILLE Pascale, BUSAM Jean Pierre, TEISSIER Monique, AGARD Gilles, SACCOMANNI Andrée, THENADEY François, ZUBER Laëtitia, PERRAUD Michel, MANOUSSO Gérard, VENTRE Lionel, AYASSE Boris, PIOLI Virginie, IANNETTI Sandra, M'BATI Frédéric, MERLE Sandra, BARTOLI Virginie, BERTELLE Josselin, NONNON Bernard, QUINCHON Dominique, COIN Gilles, AMICE Sophie, BANCHILHON Françoise, GARÇON Sandrine.

Absents représentés : THIEBAUD Brigitte représentée par M'BATI Frédéric, SCHARFFE Anne-Marie représentée par BARTOLI Virginie.

Absents :

Nomination d'un Secrétaire de séance : TEISSIER Monique élue à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire demande à Madame TEISSIER de procéder à l'appel des membres de l'Assemblée. 25 membres présents et 2 pouvoirs. Le quorum étant atteint Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

Monsieur LAUMAILLER précise que :

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice. Il s'agit d'un débat et non d'un vote.

La préparation du budget est influencée par l'environnement économique national et s'inscrit dans les orientations et décisions prises en Loi de finances concernant les collectivités locales.

En 2014 il faut répondre aux demandes croissantes des services, réaliser les engagements d'investissement, absorber les augmentations de T.V.A., de fluides, de marchandises et de services et les baisses de recettes décidées par l'Etat et nos partenaires institutionnels. C'est dans un contexte de raréfaction de la ressource que se construit le budget 2014. En effet, la loi de finances prévoit une diminution aux collectivités de 1,5 Milliards d'euros en 2014 (-3,1 %), la baisse de la DGF atteindra à elle seule - 3,3 %. Les communes et les intercommunalités supporteront 56 % de cette baisse.

Pour la Commune la diminution de la DGF se traduit par une baisse de 4,96 % alors que la population est en augmentation.

Cette année la commune investira sur des opérations de travaux prévues depuis plusieurs années concernant l'eau, l'assainissement, le pluvial et la voirie.

Le poids de la masse salariale pèse sur les finances de la commune. Cette augmentation est constituée par la refonte des grilles indiciaires de catégories C, de l'augmentation des échelons des agents, de l'augmentation des charges patronales avec une incitation par l'Etat à embaucher des contrats aidés.

Notre objectif est de limiter nos charges réelles et de dégager un autofinancement.

LES GRANDES ORIENTATIONS

- Une fiscalité maîtrisée, sans recours à une augmentation de taux allant au-delà de l'augmentation du coût de la vie.
- Une maîtrise de l'encours de la dette permettant de financer les opérations d'équipements publics et un juste équilibre des besoins et des moyens mis à notre disposition.
- La poursuite du programme des investissements prévus par le schéma directeur d'eau potable et par le schéma directeur d'assainissement.
- Une augmentation des travaux d'investissement réalisés en régie municipale.
- Le maintien et le développement des services apportés à la population
- Le maintien et le développement des manifestations culturelles et événementielles
- Le soutien à la vie associative doit être maintenu
- Le développement de la prévention et la sécurité des biens et des personnes, actions à mener par la Police Municipale et la Gendarmerie.
- Pour l'éducation, le maintien et l'augmentation des crédits budgétaires affectés aux écoles, compte tenu de l'augmentation des effectifs. D'importants travaux de construction ont été réalisés au cours des précédents exercices.
- Le maintien des actions envers les seniors et crédits budgétaires.
- Le maintien de la structure multi-accueil Les Petits Poucets

I - BUDGET ANNEXE EAU

Objectifs : stabilisation du prix de l'eau potable et réalisation de travaux programmés dans le schéma directeur d'eau potable.

1° Les travaux prévus en 2014 :

- Renouvellement des canalisations au centre du village, ces travaux n'ont pu être exécutés puisque les études ont été plus longues que prévues (intervention de France Telecom et du SYMIELECVAR). Ces travaux seront réalisés en deux tranches en 2014/2015 et 2015/2016.
- Renforcement des ressources actuelles (doublement de la capacité du forage n°2, étude de faisabilité et maîtrise d'œuvre du forage supplémentaire à Cascavéou, exécution du forage de reconnaissance, exécution et mise en service du forage d'exploitation 50 à 100 m3)
- Réalisation d'un second réservoir d'eau potable, au quartier Fray Redon, qui correspond au doublement de notre capacité de stockage dont les études ont été lancées en 2013, réalisation en 2014/2015.

Le coût des équipements précités (centre village, Cascavéou et Fray Redon) pour les travaux 2014 et 2015 s'élève à 1 127 000 € T.T.C. soit 939 167 € HT.

Le financement de ces opérations est assuré en grande partie par un excédent d'investissement cumulé et reporté pour 952 905 €. Une ligne de trésorerie permettra de financer la T.V.A. récupérable.

2° Évolution de la dette

Un seul emprunt et une annuité de remboursement de 30 065,74 €. Le capital restant dû 361 840,85 € au 1^{er} janvier 2014.

Pour 2014 aucun emprunt n'est prévu.

3° Prix de l'eau.

Stabilisation du prix de l'eau. Aucune augmentation du prix de l'eau.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions concernant cette partie.

- Madame BANCILHON demande pourquoi avoir contracté un emprunt en 2011 alors que les travaux n'ont pas été réalisés. Monsieur LAUMAILLER répond que les études ont été plus longues que prévu.
- Monsieur QUINCHON demande pourquoi construire un autre réservoir au lieu de réaliser un maillage avec les installations d'une autre Commune. Monsieur le Maire précise qu'il est impossible actuellement de le réaliser.
- M. QUINCHON Demande si le financement des travaux est prévu sur 2014 et 2015. La réponse est affirmative.
- M. QUINCHON précise que selon le schéma directeur d'eau potable de nombreux travaux de canalisations à changer sont à réaliser sur plusieurs années. Monsieur le Maire précise que ces travaux seront prévus après 2015, les canalisations du centre village étant prioritaires.

Monsieur LAUMAILLER reprend son exposé :

II - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Objectifs : stabilisation du prix de l'eau assainie et réalisation de travaux programmés dans le schéma directeur d'assainissement.

1° Les grands travaux consistent à réaliser les travaux indispensables préconisés et planifiés dans le schéma directeur d'assainissement qui ont été approuvés par délibération du conseil municipal.

- Les travaux prévus consistent au renouvellement des canalisations au centre du village, ces travaux n'ont pu être exécutés dans la mesure où les études ont été plus longues que prévues (intervention de France Telecom et du SYMIELECVAR, création de pluvial et d'aménagement urbain)

Ces travaux seront réalisés en deux tranches sur les exercices 2014/2015 et 2015/2016.

Le montant des travaux est estimé pour 2014 à la somme de 125 352,61 €

Le financement de ces opérations est assuré par un excédent d'investissement cumulé reporté pour 799 542,32 €.

2° Évolution de la dette

Un seul emprunt et une annuité de remboursement de 34 575,60 €. Le capital restant dû est de 416 117 € au 1^{er} janvier 2014.

Pour 2014 aucun emprunt n'est prévu.

3° Prix de l'eau assainie

Stabilisation du prix de l'eau assainie. Aucune augmentation du prix de l'eau n'est prévue.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions concernant cette partie.

- Madame BANCILHON demande pourquoi avoir contracté un emprunt en 2011 alors que les travaux n'ont pas été réalisés. Monsieur LAUMAILLER répond que les études ont été plus longues que prévu.
- Pour la deuxième tranche au centre village, il est demandé d'apporter des précisions sur la totalité des travaux et sur le financement prévu.

Monsieur LAUMAILLER reprend son exposé :

III - BUDGET ANNEXE ZAC ET LOTISSEMENTS

Les emprunts sont remboursés et les grands travaux achevés. Le déficit de la section d'investissement soit 381 119.10 € doit être comblé par la vente d'un terrain restant en stock.

Monsieur le Maire et Monsieur LAUMAILLER apportent les précisions quant à la localisation du terrain restant en stock. Le prix du terrain mis à la vente est de 500 000 €.

IV - BUDGET PRINCIPAL

Objectif d'équilibres financiers :

- Contenir la hausse des dépenses de fonctionnement en intégrant la hausse de la TVA et les charges de personnel en établissant un budget de rigueur budgétaire, en continuité de l'exercice 2013.
- Préserver une progression des recettes de fonctionnement sans augmenter le taux des taxes communales, en dehors de l'augmentation du coût de la vie et malgré la baisse des dotations de l'Etat.
- Maintenir l'annuité de la dette.
- Limiter et recentrer l'effort d'équipement sur l'entretien du patrimoine et la finalisation des projets engagés.

Avec pour recettes notamment :

- Le fonds de compensation de la T.V.A.
- Le résultat positif de la section de fonctionnement.
- Le produit de la T.L.E. et de la taxe d'aménagement
- Un recours à l'emprunt de trois cents mille euros

FONCTIONNEMENT

Budget Prévisionnel équilibré en dépenses et en recettes avec le transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

L'augmentation des charges de personnel, l'augmentation de la T.V.A., la diminution des dotations d'Etat et des partenaires institutionnels obligent à présenter un budget de rigueur face aux demandes des services.

Pas d'augmentation de taux des taxes locales en dehors de l'augmentation du coût de la vie.

INVESTISSEMENT

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Opération 12 Groupe scolaire : pour un montant de 83 294 € en maternelle et élémentaire comprenant le remplacement de la chaudière actuelle par un mode de chauffage approprié.
- Opération 13 C.T.M. : Acquisition de divers matériels pour 19 520 €

- **Opération 16 voirie environnement** : Travaux et matériels pour un montant de 84 030 € comprenant notamment la voirie Fontaine de Rico pour 45 000 €.
- **Opération 18 Services communaux : Acquisition de divers matériels informatiques, licences et autres** pour 22 183 €
- **Opération 21 Hôtel de Ville** : Remplacement porte d'entrée et création d'un accès handicapés Salle du Conseil Municipal, remplacement de volets et d'une fenêtre 12 900 €
- **Opération 27 Immeubles communaux** : Diverses acquisitions de terrains pour un montant de 11 275€
- **Opération 30 Restaurant communal** : Matériel cuisine 8000 €
- **Opération 33 Centre médical** : Isolation acoustique Centre Médical : 11 000 €
- **Opération 39 Voies et réseaux** : Travaux divers de réseaux 52 000 €
- **Opération 41 Pluvial** : Travaux La Grande Bastide 169 764 €
- **Opération 42 Aménagement Centre Village** : Suite aux travaux de remplacement des canalisations d'eau potable et d'assainissement pour 2014 le montant est chiffré à 443 000 €.
- **Travaux en régie** : Personnel et matériaux chiffrés à 50 000 €

3° Évolution de la dette

Remboursement en 2014 d'une annuité de 607 841,70 €.
En 2014 la charge des intérêts diminue de 32 %.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur la partie de cet exposé.

Sur le fonctionnement :

- Madame BANCHILHON demande pourquoi l'annuité est aussi importante en 2014. Monsieur LAUMAILLER répond qu'il s'agit du remboursement d'un emprunt par la ressource du F.C.T.V.A.
- Madame BANCILHON et Monsieur QUINCHON soulignent l'augmentation des charges de fonctionnement de la collectivité et sollicitent un document retraçant le nombre de contrats aidés, leur affectation et le coût, ainsi que l'état du personnel
- Monsieur QUINCHON demande pourquoi au débat d'orientation budgétaire il n'est pas fait mention de l'application des nouveaux rythmes scolaires. Monsieur le Maire précise que nous avons demandé le report de la réforme et que nous attendons des précisions sous quinze jours. Monsieur LAUMAILLER précise que l'enjeu financier est important.
Le coût est évalué à 150 000 € par an et les aides de l'Etat et de la C.A.F. ne compenseront pas ce coût.
Cependant nous nous tenons prêt à appliquer la réforme pour la rentrée, mais un choix sur son financement sera à débattre : collectivité ou parents ? Le dossier est transmissible et peut être consulté.
- Monsieur LAUMAILLER précise que la masse salariale atteint 53 % du budget de fonctionnement. Actuellement on réalise un diagnostic et tout sera fait pour diminuer cette charge tout en gardant le même niveau de services et même en l'améliorant.

Sur l'investissement :

- Diverses demandes d'explications sur les principaux travaux et acquisitions prévus au budget sur l'exercice 2014 auxquelles Monsieur LAUMAILLER répond.

- Monsieur QUINCHON demande à travailler en commission le budget. Monsieur le Maire précise que peut être ce sera possible pour le budget 2015 dans la mesure où l'on apprendra à se connaître.
- Madame AMICE précise que Fontaine de RICO un problème de sécurité pour les collégiens demeure. En effet, il manque de trottoirs. Monsieur le Maire précise que la programmation est prévue en 2015. Monsieur PERRAUD explique qu'un aménagement de la circulation à sens unique doit être réalisé tout prochainement. Dès que les poteaux seront enlevés on pourra faire les travaux de voirie prévus au budget 2014. Monsieur QUINCHON demande que lui soit transmis le coût total des travaux réalisés par le syndicat chemins et la Commune.
- Pour les travaux de pluvial de La grande Bastide Monsieur QUINCHON demande une réunion d'information. Monsieur le Maire précise que Monsieur NONNON sera reçu par le Directeur des services techniques et l'élu délégué M. PERRAUD la semaine prochaine. Ainsi il disposera de toutes les informations.
- Les travaux du centre village. Le financement sera prévu pour les deux tranches principalement sur 2014 et 2015.

2°. Questions orales : Monsieur QUINCHON demande des précisions sur le devenir de la RESIDENCE DU CIGALON. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un terrain privé et aucun document d'urbanisme n'a été demandé sur ce terrain. De plus nous sommes en POS et ce n'est pas constructible ;

La séance est levée à 21 h 30

**Le Maire
Jean Claude FELIX**

